

criptions sur vingt-cinq. Dans une déclaration publiée le 30 juillet, le premier ministre du Canada notait que le résultat « était probant au point d'exclure la possibilité du moindre doute », et que le Gouvernement serait heureux d'accueillir sous le plus bref délai des représentants autorisés de Terre-Neuve « afin de négocier les conditions de l'union » conformément à la lettre qu'il adressait le 29 octobre 1947 au Gouverneur de Terre-Neuve, ainsi qu'au document qui y était joint. Le premier ministre déclarait en outre « qu'au cours de ces négociations, tous les problèmes particuliers que l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération pourrait soulever feraient l'objet de l'examen le plus attentif ».

Peu de temps après, le Gouverneur de Terre-Neuve nomma une délégation qui comprenait: M. A. J. Walsh, C.R., Commissaire de la Justice et de la Défense (président); M. F. G. Bradley, C.R., M. Chesley A. Crosbie, M. Philip Gruchy, C.B.E., M. J. B. McEvoy, C.R., M. J. R. Smallwood et M. Gordon A. Winter. M. Bradley et M. Smallwood faisaient partie de la délégation de l'année précédente.

La délégation arriva à Ottawa le 6 octobre 1948 et entama les négociations avec un comité composé des membres suivants du cabinet: le premier ministre suppléant, M. Saint-Laurent; le ministre du Commerce, M. Howe; le ministre de la Défense nationale, M. Claxton; le ministre des Finances, M. Abbott; le ministre du Revenu national, M. McCann; le ministre des Affaires des anciens combattants, M. Gregg; le ministre des Pêcheries, M. Mayhew; le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson.

Problèmes financiers

Au cours des négociations, en 1948 aussi bien qu'en 1947, le problème fondamental consistait à intégrer un pays qui s'était développé à part dans un système fédéral qui avait atteint la maturité. Les aspects les plus difficiles du problème étaient d'ordre financier. D'une part, on ne pouvait s'attendre que Terre-Neuve se joignît à la Confédération à moins qu'on fût raisonnablement assuré qu'elle aurait les moyens de s'administrer en tant que province. D'autre part, il était évidemment souhaitable que les arrangements financiers avec Terre-Neuve fussent conformes au système de relations financières déjà établi entre le Gouvernement fédéral et les provinces. Bien que toutes les questions financières relatives à l'union soient intimement liées les unes aux autres, on peut les envisager sous deux chefs: 1° attribution de l'excédent budgétaire de Terre-Neuve; 2° problème des revenus provinciaux.

Lors de la confédération, le Canada assumait toutes les dettes des provinces, leurs avoirs liquides et, sans rien leur verser, tous les services et installations publics entrant dans les domaines de compétence du pouvoir central. Les provinces étaient cependant relevées d'une partie de leur dette *per capita* à peu près égale dans tous les cas. Si la dette de la colonie était inférieure au montant déterminé, la nouvelle province touchait un intérêt sur la différence; si la dette excédait ce montant, c'était la province qui payait l'intérêt. Des arrangements semblables furent conclus dans le cas des provinces qui entrèrent par la suite dans la Confédération.

La dette de Terre-Neuve est d'environ \$225 par tête d'habitant, alors que le plus haut montant prévu à l'égard de toute autre province n'a jamais dépassé \$50 *per capita* (Île du Prince-Édouard). D'autre part, le Canada acquiert à Terre-Neuve des services et installations publics plus considérables